



Procès-verbal de la réunion de la réunion du CdA PRombas du 26 janvier 2017 – 18u30 à Gent

Présents : MM Adri Welvaarts, Patrick Deleye, Lucien Lopez, Patrick Flament, Jean-Pierre Delchef

1. Procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2016 et points d'actions

1.1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1.2. Points d'action

- 1.2.1. JP Delchef remet un canevas à chaque membre appelé à permettre à établir le budget 2017.
- 1.2.2. Election du joueur de l'année via le site VBL : le dossier est en cours.

2. Administration

2.1. Démission de E. De Neve administrateur :le CdA de la VBL a décidé de mettre fin au mandat à Prombas de Mr E. De Neve à sa demande.

2.2. Courrier du SPF Finances du 5 décembre 2016. JP Delchef relate ses tentatives d'introduire le formulaire par la voie électronique. Après avoir eu un contact avec une fonctionnaire de l'Administration, celle-ci a reconnu l'existence de problèmes technique et a conseillé de retenter l'opération. Sans succès jusqu'à présent. Mr DELchef va contacter formellement le SPF Finances afin de démontrer notre bonne volonté.

3. Arbitrage

3.1. modalités de montée et descente des arbitres de Prombas

Sur proposition du NDR, le Cda approuve les modalités de montée et descente des arbitres de Prombas . Le Cda charge P.Flament de communiquer la décision aux arbitres.

3.2. Convention arbitrage avec la PBL

P.Flament fait état de la situation des discussions avec le responsable de l'arbitrage de la PBL. Il souhaite que la question soit débattue au niveau des présidents. A.Welvarts prendra l'initiative

3.3. visibilité et gestion du budget NDR

P.Flament expose son point de vue sur la gestion du budget du NDR et pose la question de savoir s'il ne serait perforant que les ligues affectent un budget à l'arbitrage de Prombas et que le NDR en assure la gestion au nom et pour compte de Prombas.

Après en avoir débattu, le CdA de postposer la décision à la prochaine réunion.

3.4. Demande d'un arbitre grec d'évoluer en TDM2.

Le NDR statuera lors de sa prochaine réunion prévue le 13/02/2016.

4. Compétition

4.1. Evaluation du premier tour

Le premier tour s'est déroulé sans encombres. Seul un problème de programmation du match Melsele – Antwerp Giants est à relever.

4.2. Priorité des compétitions

Le CDA confirme la position évoquée lors de la dernière suivant laquelle la Coupe AWBB a priorité sur le championnat.. Par conséquent en cas de conflit de calendrier, le match de championnat doit être remis.

4.3. Délai entre 2 rencontres

Le CDA confirme que la règle des 48 heures, appelées à séparer 1 rencontre internationale d'un match Prombas, n'est pas d'application pour les compétitions Prombas.

4.4. Promotion de PO en TDM2 :

La proposition de JP Delchef d'assurer la promotion de cette nouvelle formule via les médias sociaux, les website de l'AWBB et de la VBL est appuyée par le CdA.

4.4. Confirmation des règles de montée

Si un club évoluant en Prombas décide d'arrêter ses activités, il sera remplacé par un club appartenant à sa ligue (arrêt d'un club AWBB , remplaçant AWBB, arrêt d'un club VBL , remplaçant VBL).

4.5. Imputations et affectation des amendes Prombas

Après un échange d'idées, la proposition de l'AWBB de transférer les taxes et amendes supportées par les clubs évoluant dans les compétitions et de les affecter aux activités de Prombas est discutée par le CdA. A.Welvaarts va la présenter à la VBL

5. Calendrier 2017-2018

Le projet de calendrier rédigé par la PBL est commenté. Bien que l'AWBB regrette le manque de concertation, il servira de base pour l'élaboration du calendrier Prombas

6. Evaluation de la réunion avec les clubs TDW1 du 24 janvier 17 et points d'action

Les administrateurs font rapport et les points d'action seront examinés à la réception du rapport de la réunion étant entendu que la prochaine réunion est fixée au 20mars 2017.

7. Implémentation du système

7.1. Désignation du reviseur d'entreprise

La proposition d'A.Welvaarts de désigner le bureau BVS est débattue. par le CdA. Compte tenu du timing, elle est retenue à la majorité et ce pour la saison 2016-2017.

7.2. Commission de licences

La proposition de désigner l'ancien président de la commission des licences de la PLB est retenue par le CdA..

7.3.Timing

Les textes définitifs devront être prêts pour le 15/02/2017 (après la réunion des clubs de TDM1)

Le dépôt des demandes de licences est fixé au 15/03/2017.

La décision de la commission de licences devra être communiquée pour le 15/04/2017 au plus tard

Prochaine réunion le 23 février 2017 à 17h30 à Gent

JP Delchef , secrétaire

Texte de base FR